UNITED WORLD WRESTLING

REGLEMENT GENERAL DE LA COUPE

DU MONDE SENIOR

UNITED WORLD **WRESTLING**

TABLE DES MATIERES

Article 1 - Objectif 2

Article 2 - Dispositions générales 2

Article 3 - Participation des équipes 2

Article 4 - Inscription 3

Article 5 - Participation 3

Article 6 - Organisation 4

Article 7 - Pesée 5

Article 8 - Engagement de l'équipe 6

Article 9 - Juges-arbitres 6

Article 10 - Conditions financières 6

Article 11 - Prix et récompenses 7

Article 12 - Dispositions générales 8

Article 13 - Télévision 8

Article 14 - Dispositions annexes 8

Article 1 – Objectif

La Coupe du Monde seniors a pour objectif :

- augmenter la popularité de la lutte dans tous ses styles à travers le monde par un système de compétition attractif en s'inscrivant dans la pratique habituelle des compétitions similaires des autres disciplines sportives.

- fidéliser un public et surtout les médias autour d'une compétition par équipe attrayante.

- permettre à chaque équipe nationale engagée de négocier avec les partenaires institutionnels et privés.

Article 2 - Dispositions générales

La Coupe du Monde par équipe est une compétition officielle organisée sous l'égide de United World Wrestling.

Elle est organisée chaque année dans les 3 styles (LL – GR – LF).

Peuvent y participer les lutteurs et lutteuses de la catégorie d'âge senior et junior (18 ans minimum).

L'organisation de la Coupe du Monde est confiée chaque année au pays qui en fait la demande et qui répond aux conditions fixées par United World Wrestling.

Toutes les dispositions techniques réglementaires ainsi que les modalités d'organisation seront vérifiées par une Commission de contrôle et de coordination nommée à cet effet par le Président de United World Wrestling.

Article 3 - Participation des équipes

Les Coupes du Monde se déroulent aux dates fixées par United World Wrestling et inscrites au calendrier d'United World Wrestling.

Pour chaque style, un pays ne peut engager qu'une seule équipe pour la Coupe du Monde.

Sont qualifiées pour participer à la Coupe du Monde GR, LL et LF, les cinq premières Fédérations Nationales classées au dernier Championnat du Monde par style. Si l'équipe du pays organisateur ne figure pas parmi les cinq premières équipes, seront choisies les quatre premières équipes classées plus l'équipe du pays organisateur. Les pays qualifiés ont l'obligation de participer avec une équipe complète. A défaut, l'équipe sera sanctionnée et celle-ci pourra aller jusqu'à l'interdiction de participer au championnat continental suivant ainsi qu'une amende de 2'000 CHF par lutteur manquant.

Une équipe « All Star » (par style) sera sélectionnée en fonction des classements individuels du dernier Championnat du monde senior et qui ne vient pas d'un pays déjà qualifié.

Exemple : Pays qualifiés – GEO, RUS, USA, CHN, IRI
Rang au championnat du monde senior (LL 65kg) ; 1er CHN – 2ème IRI – 3ème RUS – 3ème BLR…
Dans cette catégorie de poids, le lutteur de Biélorussie sera qualifié.

Si nous devons déterminer quel est l'athlète le mieux classé pour une équipe non-qualifiée (deux 3èmes ou deux 5èmes), nous utiliserons les critères de classement mentionnés à l'article 8 des règles de lutte.

Chaque équipe doit être composée obligatoirement d'un lutteur ou d'une lutteuse par catégorie de poids.

L'équipe type doit être composée de :

- 10 lutteurs ou lutteuses titulaires et éventuellement 10 lutteurs ou lutteuses remplaçant(e)s.

Afin de répondre aux sollicitations des médias, chaque Fédération Nationale engagée à la Coupe du Monde doit envoyer le palmarès de chaque lutteur ou lutteuse.

Chaque rencontre se déroule sous forme de match duel de la plus petite catégorie de poids à la plus grande.

Chaque lutteur ou lutteuse participant doit être en possession de la licence United World Wrestling validée pour l'année en cours, du passeport et payer une taxe d'engagement de Francs Suisses 100.- par athlète engagé.

Article 4 - Inscription

Les pays participants doivent confirmer leur participation à United World Wrestling dès la fin du Championnat du monde senior. La participation de toutes les équipes qualifiées ainsi que celle des athlètes « All Star » est obligatoire.

Les inscriptions nominatives doivent être entrées dans Athena au plus tard un mois avant la compétition. Le palmarès de chaque participant doit être envoyé à l'organisateur au même moment.

Le non-respect des points mentionnés ci-dessus par les équipes participantes entrainera des sanctions comme mentionnées dans le règlement de procédures disciplinaires et résolutions des litiges.

Article 5 - Participation

Sauf pour l'équipe décrite à l'article 3.4, chaque équipe peut inscrire 20 lutteurs (lutteuses) et bénéficier ainsi de 10 remplaçant(e)s, susceptibles de participer en fonction de la tactique employée par l'entraîneur.

Concernant la catégorie de poids des 76 kg en lutte féminine, seules les lutteuses d'un poids minimum de 72 kg sont acceptées à participer.

En lutte Gréco-Romaine, pour la catégorie de poids des 130 kg, seuls les lutteurs d'un poids minimum de 97 kg sont acceptés.

En Lutte Libre, pour la catégorie de poids des 125 kg, seuls les lutteurs d'un poids minimum de 97 kg sont acceptés.

Chaque équipe doit être composée obligatoirement d'un lutteur ou d'une lutteuse par catégorie de poids.

Tous les lutteurs participant à la Coupe du Monde doivent être de la nationalité du pays engagé*. Aucun renfort de lutteurs ou lutteuses étrangers n'est accepté. Un contrôle d'identité de chaque participant à l'aide du passeport et de la licence sera effectué avant la compétition.

** Il est clair que l'équipe « All Star » sera représentée par plusieurs pays.*

Article 6 - Organisation

La Coupe du Monde par équipe se déroule sur deux journées. La première session sera organisée le matin du premier jour. La deuxième session sera organisée le soir du premier jour. La troisième session sera organisée le matin de la deuxième journée et les finales seront quant à elles organisées au soir de la deuxième journée. L'ordre des sessions sera déterminé par United World Wrestling. Ces décisions seront prises en fonction des demandes des diffuseurs et de l'organisateur.

Obligations techniques

Les compétitions se déroulent obligatoirement sur un tapis neuf ou de moins d'un an et homologué par United World Wrestling.

Le programme de compétition est établi en accord avec United World Wrestling et à sa demande. Il doit être établi en tenant compte des désirs de la télévision, des médias et du public du pays organisateur.

Dès réception de l'accord de programme de la part de United World Wrestling, le pays organisateur doit adresser immédiatement aux Fédérations qualifiées :

a. l'invitation officielle
b. le Règlement technique
c. le Règlement de la compétition

La Coupe du Monde se dispute en tant que Championnat par équipe. Chaque équipe est composée de 10 lutteurs (lutteuses), soit un(e) athlète par catégorie de poids.

Une tolérance de poids de 2 kg est acceptée pour chaque pesée.

Les lutteurs ou lutteuses remplaçants devront être pesés en même temps que l'équipe titulaire et inscrits sur des feuilles séparées.

La compétition se déroulera selon le système suivant : constitution de 2 poules de 3 équipes et ensuite les finales pour la 3ème place et pour la 1ère place.

En tout état de cause, les conditions techniques qui ne seraient pas spécifiées dans le présent Règlement seraient appréciées par le délégué technique de la compétition en se référant au Règlement général pour épreuves et compétitions internationales ainsi qu'aux Règles de Lutte.

Composition des poules

Pour chaque style, chaque poule sera constituée en fonction du classement par équipe du dernier Championnat du Monde Senior. Le pays classé 1er au Championnat du monde senior sera placé dans le groupe A. Le pays classé 2ème au Championnat du monde senior sera placé dans le groupe B. Les prochaines équipes seront placées comme ceci :

Groupe A		Groupe B
1	->	2
4	<-	3
5	->	6*

* L'équipe « All Star » sera l'équipe numéro 6

Si une (ou plusieurs) équipe(s) ne peut pas participer à la Coupe du Monde, la prochaine équipe classée dans le dernier championnat du monde senior sera qualifiée et la composition des groupes sera recrées en fonction de l'ordre de leurs rangs.

Confrontation directe

Chaque équipe inscrira un athlète par catégorie de poids et luttera contre son adversaire. Chaque athlète vainqueur apportera un point à son équipe et le perdant 0. Si une équipe n'a pas d'athlète dans une catégorie de poids, son adversaire gagne par forfait. Si les deux équipes n'ont pas d'athlète dans une catégorie de poids, aucun point ne sera attribué.

Vainqueur d'une confrontation directe :

Dans le cas où une confrontation se termine à égalité (même nombre de victoire 5-5), le gagnant sera déterminé en fonction des critères suivants :

- Le total des points de classification
- Le plus de victoire par tombé
- Le plus de victoire par supériorité technique
- Le plus de points techniques obtenus durant le match
- Le résultat du dernier combat entre ses deux équipes

Classement par équipe

L'équipe gagnante recevra 1 point et l'équipe perdante 0 point.

Si à la fin de la compétition il y a une égalité de nombre de victoire(s) entre deux équipes :

Le vainqueur sera déterminé sur la base de leurs rencontres directes.

S'il y a égalité de nombre de victoire(s) entre 3 ou plusieurs équipes, le classement sera déterminé en suivant ces critères, dans toute la compétition :

- Le plus de points de classement
- Le plus de victoires par tombé
- Le plus de victoires de match par supériorité
- Le plus de points techniques marqués
- Le moins de points techniques donnés
- La première des équipes à égalité à avoir été tirée au sort (meilleur rang au dernier championnat du monde)

Car il n'y aura pas de finale pour la 5ème et 6ème place, les critères mentionnés ci-dessus seront utilisés pour établir le classement final entre les deux dernières équipes de chaque groupe.

Méthode de classement individuel

Si l'organisateur prévoit un classement individuel, ce classement est établi sur la base du nombre de victoires de chaque athlète. Les prochains critères suivent ceux de l'article 8 des Règles de lutte (critères de classement).

Article 7 - Pesée

Chaque équipe a le droit de peser deux lutteurs ou lutteuses par catégorie de poids, étant entendu qu'un seul lutteur ou lutteuse par catégorie de poids peut lutter par rencontre.

Chaque lutteur ou lutteuse pesé peut opter pour la catégorie immédiatement supérieure à celle de son poids de corps à l'exception de la catégorie 76 kg en Lutte Féminine où la lutteuse devra peser au moins 72 kg, de la catégorie 125 kg en Lutte Libre où le lutteur devra peser au moins 97 kg et de la catégorie 130 kg en Lutte Gréco-romaine où le lutteur devra peser au moins 97 kg.

Article 8 - Engagement de l'équipe

30 minutes avant le début de chaque confrontation (tour), le responsable de chaque équipe doit annoncer par écrit au TRT (équipe technique des résultats) toutes modifications éventuelles dans la composition de l'équipe.

Si aucune modification n'est annoncée dans les délais ci-dessus impartis, la composition de l'équipe lors de la rencontre précédente doit être maintenue sans possibilité de changement et ce quels qu'en soient les motifs.

Un athlète ne peut pas lutter dans deux catégories de poids différentes pendant une confrontation (tour).

Article 9 – Juges-arbitres

Seuls les juges-arbitres de United World Wrestling de catégorie I S ou I peuvent arbitrer les Coupes du Monde seniors.

Chaque juge-arbitre doit être en possession de la licence United World Wrestling validée pour l'année en cours et la présenter au responsable technique de la compétition.

Il doit de plus avoir satisfait à toutes les obligations incombant aux juges-arbitres internationaux.

En plus des délégués à l'arbitrage, United World Wrestling désignera 4 arbitres neutres de pays non qualifiés.

Chaque pays participant à la Coupe du Monde ayant des juges-arbitres de catégorie I S a l'obligation d'inclure dans son équipe un juge-arbitre de cette catégorie conformément aux dispositions fixées au Règlement général pour épreuves et compétitions internationales. A défaut des sanctions seront appliquées à l'encontre de la Fédération Nationale participante. Si un pays qualifié n'a pas de juge-arbitre catégorie I S, il doit présenter un juge-arbitre de catégorie I. Le pays hôte peut inscrire 4 arbitres mais ceux-ci doivent être de catégorie I S ou I (mais au minimum un I S).

Dans le but d'avoir assez d'arbitres pour la compétition, nous recommandons aux pays participants d'inscrire deux arbitres pour l'évènement. La catégorie du deuxième arbitre doit respecter les mêmes critères que pour le premier.

Article 10 - Conditions financières

Les coûts liés aux officiels de United World Wrestling sont décrits dans le cahier des charges pour Championnats United World Wrestling.

Les délégations devront être composées de :

> 10 lutteurs (lutteuses) et 10 lutteurs (lutteuses) remplaçant(e)s, 1 entraîneur, 1-2 juge-arbitre, 1 médecin, 1 chef de délégation

Les lutteurs ou lutteuses remplaçantes et tout membres du staff additionnels ne sont pas à la charge de l'organisateur. Cette taxe de séjour sera fixée par United World Wrestling et l'organisateur en fonction de la qualité des conditions proposées mais ne pourra pas être plus haute que 200 CHF.

Pour l'équipe « All Star », chaque pays inclus dans l'équipe peut envoyer un entraineur. L'entraineur en chef sera celui qui représente le plus d'athlètes qualifiés. Si deux (ou plus) pays ont le même nombre de lutteurs qualifiés dans cette équipe « All Star », les autres lutteurs de l'équipe devront choisir qui sera l'entraîneur en chef. Le pays sélectionné aura aussi la responsabilité de prendre un docteur. Toutes ces personnes seront couvertes par l'organisateur.

Comme mentionné plus haut, toutes les personnes supplémentaires dans la délégation ne seront pas prises en charge par l'organisateur.

Frais de transport

Chaque Fédération prend à sa charge les frais de transport de son équipe (ou de son/ses athlète(s) de l'équipe « All Star ») jusqu'à la ville du lieu de compétition.

Les frais de transport local sont à la charge de l'organisateur.

Télévision et droits commerciaux

United World Wrestling reste propriétaire des droits audiovisuels et commerciaux de la Coupe du Monde, elle pourra céder ses droits à l'organisateur par contrat séparé en fixant les conditions.

Conditions de participation des équipes

Les frais de séjour de chaque équipe dont la composition est conforme à l'article 10.1 sont à la charge de l'organisateur (sauf lutteurs ou lutteuses remplaçants) pendant la période suivante : 2 jours avant la compétition, pendant la compétition et 1 jour après la compétition.

Les participants non titulaires ou excédants le nombre mentionné ou les équipes qui séjournent, quel que soit leur composition, plus que les jours fixés ci-dessus devront payer à l'organisateur les frais relatifs à leur séjour supplémentaire au prix préalablement établi par l'organisateur.

Contrôle et soins médicaux

Le contrôle médical est effectué sous la responsabilité du Médecin de United World Wrestling désigné spécialement à cet effet, comme stipulé dans les Règles de Lutte et le Règlement Sanitaire de United World Wrestling. Les frais de ce médecin seront à la charge de l'organisateur : frais de transport avion en classe économique, frais de visa, de séjour (hôtel en classe internationale), indemnité de représentation (5 jours) selon le barème et cahier des charges d'United World Wrestling en vigueur.

Les frais médicaux des premiers secours donnés aux participants (lutteurs et officiels) ainsi que leur transport éventuel en ambulance à l'hôpital le plus proche sont à la charge de l'organisateur.

Les frais de transport en ambulance ou véhicule spécial en-dehors de l'agglomération, d'hospitalisation, de soins spéciaux etc. sont à la charge des participants qui en principe sont garantis par l'assurance de la United World Wrestling si leur licence est validée pour l'année en cours.

L'organisateur a l'obligation d'organiser à sa charge le contrôle de dopage (collectes et analyses). Le nombre, le type et la distribution des tests seront déterminés par United World Wrestling.

Article 11 - Prix et récompenses

L'équipe vainqueur de la compétition recevra le trophée de la Coupe du Monde. Cette coupe du monde sera fournie par United World Wrestling.

Tous les membres de l'équipe classée première reçoivent une médaille d'or et un diplôme.
Tous les membres de l'équipe classée deuxième reçoivent une médaille d'argent et un diplôme.
Tous les membres de l'équipe classée troisième reçoivent une médaille de bronze et un diplôme.

La prime est divisée entre les trois premières équipes (1er – 70% / 2ème – 20% / 3ème – 10%) et en part égales entre chaque lutteur.

Si l'équipe « All-Star » fait partie des trois premières équipes, 20% est attribuée aux entraineurs à parts égales.

Tous les participants reçoivent un souvenir et un diplôme.

A l'occasion de la cérémonie protocolaire, les drapeaux des trois premières équipes sont hissés et l'hymne national de l'équipe championne est joué. Si l'équipe « All-Star » termine parmi les 3 premières places, le drapeau UWW sera hissé. S'ils terminent premier, l'hymne UWW sera joué.

Article 12 - Dispositions générales

Pour toute question ou tout problème non visé par le présent Règlement, il convient de se référer aux Règles de Lutte et aux Règlements de United World Wrestling en vigueur.

United World Wrestling est habilitée et autorisée à prendre toutes les décisions utiles pour améliorer la compétition.

Article 13 – Télévision

Entendu que United World Wrestling est propriétaire exclusive des droits audiovisuels de la coupe du monde, droits qu'elle gère et exploite commercialement. Le montant dû à United World Wrestling pour le rachat de ces droits sera négocié séparément.

Dans l'éventualité où l'équipe de production de United World Wrestling décide de ne pas produire la coupe du monde, le Comité d'Organisation a l'obligation de rechercher avec United World Wrestling un radiodiffuseur hôte, avec lequel United World Wrestling signera un contrat d'engagement pour la couverture et la production des images du championnat. Dans le cas où le radiodiffuseur choisi serait une société du pays organisateur, il pourrait acquérir les droits de diffusion sur le territoire du pays organisateur, par contrat séparé avec United World Wrestling.

Dans tous les cas, le Comité d'Organisation devra mettre à la disposition du radiodiffuseur hôte ou à l'équipe de production United World Wrestling les câblages d'électricité nécessaires, et assurer les places de parking des véhicules techniques de télévision.

De plus, l'organisateur doit obligatoirement fournir tous les équipements, employés, connections nécessaires pour l'utilisation de la Web TV.

Article 14 - Dispositions annexes

Elle doit adresser à United World Wrestling, 30 jours au minimum avant la date fixée pour la compétition, une copie du contrat d'assurance Responsabilité Civile (RC) de la salle de compétition garantissant le public, les participants et les officiels.

Les délégués à l'arbitrage désignés sont les seuls responsables de l'arbitrage.

Aucun protêt ne sera accepté, à l'exception du contrôle du Challenge.

Pour toutes les situations non prévues dans le présent Règlement, les Règlements et les Règles de Lutte de la United World Wrestling seuls font foi.

Les équipes participantes s'engagent à ne pas recourir aux tribunaux civils ou au TAS pour régler toutes les questions relatives à la Coupe du Monde, seul le Département Juridique de United World Wrestling est compétent.

Dans le cas où le Bureau de United World Wrestling ne pourrait trancher un litige d'ordre réglementaire, seul le Juge Sportif de United World Wrestling, dont le dossier aura été instruit conformément au Règlement Disciplinaire, est habilité à examiner les recours en cas de litige. Sa décision est sans appel.

Corsier-sur-Vevey, février 2021/Jdr

UNITED WORLD
WRESTLING

Rue du Château, 6, 1804 Corsier-sur-Vevey, Switzerland
T. 0041 21 312 84 26 F. 0041 21 312 84 27 unitedworldwrestling.org